

COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 – MARCHÉS PUBLICS

ATTRIBUTION _ MARCHÉ DE FOURNITURE

VÉHICULE 9 PLACES

RÉGIE MUNICIPALE DES SPORTS

Séance du 09/07/2026

Dûment convoqué le 02/07/2026

En l'an 2026, le jeudi 9 juillet à 18h, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 02 juillet 2026, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Antonin HUG, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

Présents (10) : Mme Mélanie BATLLO, M. Marcel BLANC, Mme Catherine CABAL DELOURME, M. Jacques CARTIER, M. Jean-Michel COLL, Mme Anne GALIBERT, M. Antonin HUG, M. Marc BLANIC, M. Alain AUTIER, M. Thierry DESCHAMPS

Absents ayant donné procuration (3) : Mme Agnes DECHONNE à M. Marc BLANIC, Mme Dominique REGARD à M. Thierry DESCHAMPS, Mme Dorothee VAZIA à M. Antonin Hug.

Absents (2) : Mme Christelle BOULANGER, M. Serge ROSSELL

Secrétaire de séance : M. Alain AUTIER

Acte n° **2026_080_DE_CP_1.1**

Visas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la proposition commerciale n°31811577 de la SAS Grands Garages Pyrénéens à PERPIGNAN ;

Rapport

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Municipale des Sports de Bolquère Pyrénées 2000 de renouveler et compléter son parc de véhicules 9 places afin de répondre aux besoins en matière de

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

transport des usagers et pratiquants, essentiellement les jeunes fréquentant la base de loisirs dans le cadre des activités encadrées, dans de meilleures conditions de sécurité et de confort ;

CONSIDÉRANT l'ancienneté du véhicule actuellement en service ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer à la SAS Grands Garages Pyrénéens le marché de fourniture d'un véhicule 9 places, pour un montant total de 26 188,33 € ht, frais annexes inclus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A l'Unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer à la SAS Grands Garages Pyrénéens le marché de fourniture d'un véhicule 9 places PEUGEOT EXPERT Combi M Diesel 180 ch Automatique, pour un montant total de 26 188,33 € ht soit 32 388,76 € TTC, frais annexes inclus ;

DIT que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget 2026 n°01208 de la Régie Municipale des Sports ;

CHARGE Monsieur le Maire des formalités utiles.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Alain AUTIER



Le Maire

Antonin HUG



Délais et voies de recours :

La présente délibération, à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montpellier (Tribunal administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34063 Montpellier Cedex 2 tél. : 04 67 54 81 00 fax : 04 67 54 74 10 , greffe.ta-montpellier@juradm.fr, <https://montpellier.tribunal-administratif.fr>) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délais de deux mois.